Envoyé en préfecture le 12/08/2025
Reçu en préfecture le 12/08/2025
Publié le
ID : 069-216900043-20250617-D202524-DE

MAIRIE d'ALIX

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 24

Séance du mardi 17 juin 2025 à 19 h 45

Date de convocation du conseil : jeudi 12 juin 2025

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 14

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames et Messieurs Franck SUBERT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Frédérique BURTIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Véronique MARTINEZ, Marie PAILLONCY.

Membres absents ayant donné procuration : Marina AFFLALO à Franck SUBERT, Alain DRIOT à Franck DUMOULIN, Nicolas HIRSCH à Fabien DUPIN, Audrey Maiale à Frédérique BURTIN.

OBJET : demande de subvention « appel à projets des communes 2025 » auprès du Département du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-16 du 8 avril 2025 relative au vote du budget primitif de la commune d'Alix ;

Considérant que l'opération 214 relative à la sécurisation de l'entrée nord du village a été adoptée dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 ;

Considérant que cette opération est éligible au subventionnement par le Département du Rhône au titre de l'appel à projet des communes dans le cadre du partenariat territorial ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

1) **APPROUVE** la sollicitation du Département du Rhône au titre de l'appel à projet des communes 2025
2) **AUTORISE** Mr le Maire à signer tout document relatif à la demande de subvention
3) **CHARGE** le secrétaire général de Mairie de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**.

Fait et délibéré à Alix le : 17 juin 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance, Le président,

MAIRIE D'ALIX (69380)

Marie PAILLONCY Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Commune d'Alix
16 place de la Mairie – 69380 ALIX
Tel : 04 78 43 91 68 – courriel : mairie@alix-village.fr